



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 20194

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur la situation de l'école primaire Jean-Jaurès de Bagnolet (Seine-Saint-Denis) dont les locaux sont occupés depuis le matin du 5 octobre par les parents d'élèves et les enseignants. Cet établissement connaît, en effet, un état de surcharge des effectifs dans quatre CM 1 et CM 2 qui accueillent actuellement trente enfants chacun, ce qui est hautement préjudiciable au plan pédagogique. L'inspection d'académie reconnaît ces difficultés mais ne propose que la création d'un demi-poste d'instituteur, alors que les problèmes existants ne peuvent être résolus, selon les parents d'élèves et les enseignants, que par l'ouverture immédiate d'une quatorzième classe. Elle lui demande en conséquence quelles dispositions elle entend prendre pour permettre le bon fonctionnement de cet établissement scolaire.

Texte de la réponse

Le département de la Seine-Saint-Denis a fait l'objet d'un plan de rattrapage créant 3 000 postes en trois ans. Dans le premier degré ce plan s'est traduit par la création de 165 postes au titre de l'année scolaire 1998-1999, qui se sont ajoutés aux 9 postes déjà attribués. La dotation de la dernière rentrée s'établit ainsi à 174 postes. Dans le cadre de la préparation de la rentrée 1999, le département se voit attribuer 230 postes. Il appartient aux autorités académiques, après concertation avec les partenaires intéressés, de répartir les moyens qui leur sont alloués en fonction des priorités départementales. Il convient donc de prendre l'attache de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis, qui sera le mieux à même de donner toutes précisions utiles sur la situation de l'école Jean-Jaurès de Bagnolet.

Données clés

Auteur : [Mme Muguette Jacquaint](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20194

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1998, page 5513

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2082